



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
12 janvier 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
27 JAN. 2026	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 22 JAN. 2026 et publication du 22 JAN. 2026	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-six, le **dix-neuf janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze janvier deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS (arrivée à 20h20), Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

Absentes excusées avec pouvoir :

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Christian LAREURE

OBJET : 2026-003 : Création et composition de la commission « Tour AURA »

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à instaurer des commissions municipales, à en décider le nombre et à en fixer le nombre de conseillers membres.

La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle (en cas de pluralisme). Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité (article L 2121-21 alinéa 6 du CGCT). Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Il n'y a aucune règle de délai ni de quorum. Les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel, elles sont seulement des instances de travail avec un rôle consultatif (les commissions émettent des propositions au Conseil Municipal).

Il est proposé de créer la commission suivante :

- « Tour AURA ».

Il est également proposé de fixer le nombre de membres de ces commissions (nombre différent selon les commissions : de 4 à 11 membres).

Il est donc proposé de désigner les élus suivants à cette commission « Tour AURA » :

Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Didier DUPIN, André ALEX, Sylvie RENARD et Marcel DUMAS, Patricia PERRET.

Conformément aux dispositions précitées et où cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'instaurer** la commission dénommée « Tour AURA ».
- **D'approuver** la composition de cette commission telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christian LAREURE